

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 OCTOBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze octobre à 15 heures, le conseil municipal dûment convoqué le sept octobre, s'est réuni salle du « conseil » de l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Yves FOULON, Maire.

Etaient présents :

Mmes et MM. les Adjoints : PHILIPPON, LUMMEAUX, BORDEDEBAT, PHELIPPOT, ANTOUN, HERSZFELD, LEFEBVRE, CAUSSARIEU, BEUNARD *Mmes et MM. les Conseillers Municipaux :* MAUPILE, COEURET, DEPARDIEU, DUBROCA, BIESEL-LEGER, LUQUET, CASSOT, SCAPPAZZONI, LIMOUZIN, CAPTUS, MARESCOT, DEVILLIERS, GRANET, PAJOT (à partir de la question D19;10_83), LUCAS.

Ont Donné Pouvoir : Conformément à l'Article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales

Christiane MOULS.....	Paul SCAPPAZZONI
Julien GHYSELS.....	Nadine LIMOUZIN
Alexis BONNIN.....	Patrick CAPTUS
Vincent LANDAIS.....	Claire MARESCOT
Simon SEGURA.....	Sophie DEVILLIERS
Sally FITOU.....	Marie-Claire DEPARDIEU

Etaient absentes : M. PAJOT (jusqu'à la question D19.10_82), A. BEY

Etait absent excusé : L. LAMARA

Nombre de conseillers en exercice : 33

Le quorum est atteint

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé la désignation du secrétaire : Sophie DEVILLIERS et du secrétaire adjoint de séance : Claire MARESCOT. Elles sont désignées à l'unanimité.

Le procès-verbal du conseil municipal du 03 juillet 2019 est adopté à l'UNANIMITE ;

L'assemblée a adopté les délibérations suivantes :

Numéro	Intitulé	Résultat du vote
COMMUNICATIONS		
Compte rendu en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et communication sur les marchés		
C19.10_15	FINANCES – Aliénation de biens mobiliers (décision 19-2019)	PRIS ACTE
C19.10_16	FINANCES – Aliénation de biens mobiliers (décision 82-2019 – budget annexe des salles)	PRIS ACTE
Compte-rendu des jugements et instances		
C19.10_17	Arrêt CAA 6 juin 2019 DAGES	PRIS ACTE
C19.10_18	Jugement n° 100070 du Tribunal Administratif de Bordeaux (20 décembre 2018) – Société SPIE CITY NETWORKS	PRIS ACTE

C19.10_19	Jugement n° 1801536 du Tribunal Administratif de Bordeaux (2 juillet 2019) – SPIE CITYNETWORKS	PRIS ACTE
Divers		
C19.10_20	Résultat de l'enquête publique n°04/2019 portant sur les projets d'autorisations d'exploitation des cultures marines	PRIS ACTE

Numéro	Intitulé	Résultat du vote
ADMINISTRATION GENERALE & GESTION DU DOMAINE		
D19.10_73	Mise à jour du règlement de fonctionnement du cimetière communal du 27 septembre 2006 (Rapporteur : M. PHILIPPON)	Favorable à l'UNANIMITE
D19.10_74	Protocole d'accord entre la Commune et le Syndicat des copropriétaires de la Résidence Royal mouleau (Rapporteur : Mme PHELIPPOT)	Favorable à l'UNANIMITE Ne prend pas part au vote : 1 (C MARESCOT pour V. LANDAIS dont elle a le pouvoir)
D19.10_75	"Une plage sans déchets plastiques" - Charte d'engagement (Rapporteur : Mme DEVILLIERS)	Favorable à l'UNANIMITE
D19.10_76	Acquisition d'une parcelle de terrain sise 48 cours Tartas à Arcachon (Rapporteur : Mme CASSOT)	Favorable à l'UNANIMITE Ne prend pas part au vote : 1 (C MARESCOT pour V. LANDAIS dont elle a le pouvoir)
D19.10_77	Acquisition d'une parcelle de terrain sise 52 cours Tartas à Arcachon (Rapporteur : M. CAPTUS)	Favorable à l'UNANIMITE Ne prend pas part au vote : 1 (C MARESCOT pour V. LANDAIS dont elle a le pouvoir)
D19.10_78	Cession d'une parcelle de terrain au profit de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (COBAS) dans le quartier de l'Etoile à Arcachon (cadastrée AS1) (Rapporteur : Mme DEPARDIEU)	Favorable à l'UNANIMITE Ne prend pas part au vote : 1 (C MARESCOT pour V. LANDAIS dont elle a le pouvoir)
D19.10_79	Servitude de passage concédée au profit d'ENEDIS sur la propriété de la Commune cadastrée BK 20 sise allée des Fleurs à Arcachon (Rapporteur : Mme DUBROCA)	Favorable à l'UNANIMITE Ne prend pas part au vote : 1 (C MARESCOT pour V. LANDAIS dont elle a le pouvoir)
INTERCOMMUNALITE		
D19.10_80	Présentation du rapport d'activités 2018 de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (COBAS) (Rapporteur : M. COEURET)	IL EST PRIS ACTE
D19.10_81	Présentation des rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement - exercice 2018 - (Rapporteur : M. SCAPPAZZONI)	IL EST PRIS ACTE
FINANCES		
D19.10_82	Forfait Post-Stationnement - convention entre la Ville d'Arcachon et la COBAS (Rapporteur : M. CAPTUS)	Favorable à l'UNANIMITE
D19.10_83	Débat des Orientations Budgétaires – année 2020 - Budget principal et budgets annexes (Rapporteur : M. BEUNARD)	IL EST PRIS ACTE

D19.10_84	Attribution de subvention - exercice 2019 (Rapporteur : Mme ANTOUN)	Favorable à l'UNANIMITE
D19.10_85	Aliénation de biens mobiliers - bâtiment modulaire (Rapporteur : Mme BIESEL LEGER)	Favorable à l'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES Pour : 30 Abstention : 1 (CA LUCAS)

MARCHES PUBLICS

D19.10_86	Exploitation de sanitaires publics à entretien automatique - avenant n°3 au marché (Rapporteur : Mme ANTOUN)	Favorable à l'UNANIMITE
D19.10_87	Aménagement du Boulevard du Général Leclerc et ses abords - avenant n°6 au marché de maîtrise d'oeuvre (Rapporteur : M. LEFEBVRE)	Favorable à l'UNANIMITE Ne prend pas part au vote : 1 (C MARESCOT pour V. LANDAIS dont elle a le pouvoir)

URBANISME

D19.10_88	Désignation d'un membre du Conseil Municipal au titre de l'article L422-7 du Code de l'Urbanisme (Rapporteur : Mme LIMOUZIN) M. le Maire sort de la salle avant la lecture du rapport - la présidence est assurée par D. PHILIPPON, Premier Adjoint	Favorable à la MAJORITE Pour : 29 Contre : 1 (CA LUCAS)
-----------	---	---

PROXIMITE

D19.10_89	Convention d'objectifs entre la Ville d'Arcachon et l'Association "Arcachon Gym" (Rapporteur : Mme DUBROCA) Retour de M. le Maire, dans la salle, avant la lecture du rapport, qui assure de nouveau la présidence	Favorable à l'UNANIMITE
D19.10_90	Convention d'objectifs entre la Ville d'Arcachon et l'Association "Billard Club Arcachonnais" (Rapporteur : Mme CAUSSARIEU)	Favorable à l'UNANIMITE
D19.10_91	Convention d'objectifs entre la Ville d'Arcachon et l'Association "Arcachon La Teste Handball Club" (Rapporteur : Mme LUQUET)	Favorable à l'UNANIMITE
D19.10_92	Convention d'objectifs entre la Ville d'Arcachon et l'Association "Aviron Arcachonnais" (Rapporteur : Mme MAUPILE)	Favorable à l'UNANIMITE Ne prend pas part au vote : 1 (N. LIMOUZIN en sa qualité de membre de l'Aviron Arcachonnais)
D19.10_93	Convention d'objectifs entre la Ville d'Arcachon et l'Association Rugby Club du Bassin d'Arcachon (Rapporteur : M. HERSZFELD)	Favorable à l'UNANIMITE Ne prend pas part au vote : 1 (M. GRANET en sa qualité de membre du Comité Directeur)

RESSOURCES HUMAINES

D19.10_94	Mission d'inspection en santé et sécurité au travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde (Rapporteur : Mme MARESCOT)	Favorable à l'UNANIMITE
-----------	---	-------------------------

AFFAIRES ECONOMIQUES

D19.10_95	Création d'un fonds de dotation intitulé « FONDS DE DOTATION CULTUREL D'ARCACHON » (Rapporteur : M. PHILIPPON)	Favorable à l'UNANIMITE -Y. FOULON, en sa qualité de Maire d'Arcachon, représentant du premier fondateur, est désigné membre du Conseil d'Administration
-----------	--	--

-B. LUMMEAUX, P. CAVOLI, J. BELLEC ; N. VERGNOLLES sont désignés membres du conseil d'administration à l'unanimité des suffrages exprimés, par un vote à main levée
Pour : 30 - Abstention : 1 (CA LUCAS)

Monsieur Le Maire lève la séance à 16 H 15.

VU pour être affiché, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Arcachon, le **16 OCT. 2019**




Yves FOULON
Maire d'Arcachon

A l'issue de cette séance, un PROCES-VERBAL a été rédigé reprenant intégralement les décisions du conseil municipal et les débats y afférents. Ce document peut être consulté à la mairie par toute personne physique ou morale.